PLAN D'ACCÈS - NOUMÉA

INFORMATIONS PRATIQUES
HORAIRES D'OUVERTURE

- Du 1er novembre au 30 avril : tous les jours de 5 h à 19 h.
- Du 1er mai au 30 septembre : tous les jours de 6 h à 18 h.
- Du 1er octobre au 31 octobre : tous les jours de 6 h à 18 h 30.

L'accès aux pistes VTT et à la piste cyclable n'est plus autorisé 45 minutes avant la fermeture du site

Attention, les pistes peuvent être fermées pour des raisons diverses, telles que : une météo défavorable, l'entretien des pistes…

En cas d'accident, sécurisez la zone et appelez le 112, le 18 ou le 15.

RENSEIGNEMENTS : **province-sud.nc/boucles-tina**

OUVERTURE DES PISTES EN TEMPS RÉEL province-sud.nc/boucles-tina

STADE VTT XCO

PROVINCE SUD

Ville de NOUMÉA

NouvGraphisme - Septembre 2022 Crédit photos : province Sud

LA MANGROVE
UN ÉCOSYSTÈME REMARQUABLE

La mangrove est une forêt amphibie qui se développe généralement sur les littoraux tropicaux.

En Nouvelle-Calédonie, elle est principalement sur les rivages de la côte ouest et occupe environ 250 km² (2 % de la surface originelle).

Elle est soumise au flux et au reflux de la marée, ce qui génère des formes de vie très particulières pour les animaux et les plantes qui y vivent.

La mangrove est un écosystème riche aux fonctions multiples et indispensables

- elle fixe et filtre les sédiments apportés par les cours d'eau ;
- elle produit des débris végétaux qui sont à la base d'une chaîne alimentaire diversifiée ;
- elle offre un abri précieux pour de nombreuses espèces (oiseaux, crustacés, poissons…) ;
- elle sert de lieu de refuge, de reproduction mais surtout de nurserie à de nombreux poissons ;
- elle joue un rôle socio-économique (plantes médicinales, pêche, artisanat, combustible).
- des actions de nettoyage de la mangrove ont lieu chaque année, (TIG*, RPM*, associations environnementales).

Diverses actions humaines menacent ces zones humides : les décharges sauvages, les rejets d'eaux usées, les remblais, les coupes de bois…

*TIG : Travail d'Intérêt Général
*RPM : Réparation Pénale pour les Mineurs

PROVINCE SUD

forêt sèche

Rhacodactylus leachianus

Papilio montrouzieri

LA FORÊT SÈCHE

Vous vous trouvez au cœur de la forêt sèche de la Pointe Lassale, l'une des dernières reliques de cet habitat sur la presqu'île de Nouméa.

Présente uniquement sur la côte Ouest de la Grande Terre (région la moins arrosée), cette forêt s'étend du littoral jusqu'à 300 m d'altitude. Les arbres de la forêt sèche sont de taille modeste (moins de 15 m), le sous-bois est dense et sombre. De nombreuses lianes s'épanouissent mais ni les mousses, ni les fougères, ni les palmiers ne sont présents.

Cette forêt comprend 379 espèces de plantes, dont plus de la moitié est endémique (dont un micro endémisme avec le Tinadendron qui ne pousse que sur la presque-île de Tina. De nombreux animaux vivent dans cette forêt, comme les oiseaux, les geckos, les insectes et les bulimes.

La Nouvelle-Calédonie possède ainsi un trésor rare et vivant. Ces espèces uniques participent à un équilibre écologique fragile.

Depuis plusieurs années la province Sud a relancé une opération d'éradication des espèces envahissantes (ex : faux mimosa) et organise des plantations de plants de fôret sèche (plus d'un millier déjà). La forêt sèche couvrait autrefois toutes les plaines de la côte ouest. À l'heure actuelle, il n'en reste que 2 % (100 km²) éparpillés souvent en parcelles très dégradées.

La forêt sèche a été reconnue comme un des écosystèmes d'intérêt patrimonial par le code de l'Environnement de la province Sud, qui met en œuvre plusieurs programmes de protection de cet habitat.

Les Boucles de Tina
7,5 km de piste cyclable et plus de 26 km de pistes VTT aménagées avec des modules.

La Piste cyclable de Tina est ouverte au public 7 jours/7. Elle répond, depuis sa création en 1997, à une attente des usagers et des clubs pour la pratique du vélo de route.

La pratique du VTT connaît un engouement sans égal depuis quelques années. Elle est appréciée par un public de tout âge et de tout niveau.
Pour dynamiser le site de Tina et l'ouvrir au plus grand nombre, la province Sud a aménagé des pistes depuis 2013. Ce site est devenu « Les Boucles de Tina ».

Le site « Les Boucles de Tina » possède une diversité de sentiers monotraces ouverts aussi bien aux vélotistes débutants (classement vert) qu'aux experts (classement noir). Les pistes VTT comprennent des modules en bois, des zones techniques aménagées, une pump track, un bike park et une jump line.

Ce nouvel équipement provincial représente un outil exceptionnel, aussi bien pour la pratique individuelle que pour des séances scolaires, des stages sportifs de vacances, des animations de clubs, des compétitions et des événements.

En pleine ville et facile d'accès, le site « Les Boucles de Tina » est au cœur de la forêt sèche et le long de la mangrove.
Pour sensibiliser le public, des panneaux sont dédiés à la faune et la flore exceptionnelle, fragile et essentielle.

Ce site est le vôtre !

Pour le bien de tous, observez les consignes de sécurité, tant pour votre bien, que pour celui des autres.
Prenez du plaisir à l'utiliser et à le respecter, pour que bientôt, il puisse encore évoluer.

Emplacement de ce site est exceptionnel !

- De pénétrer dans l'enceinte en état d'ivresse et/ou en tenue incorrecte.
- D'introduire des armes ou tout objet dangereux.
- De faire du feu.
- De fumer.
- De couper arbres et arbustes.
- De procéder à des actions de vente (sauf autorisation).
- De jeter les détritus et les chewing-gum en dehors des poubelles prévues à cet effet.
- De pénétrer sur le site avec des animaux, même domestiques.
- D'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées, non autorisées.
- De pénétrer sur le site à pieds, (sauf en accompagnement des enfants dans le bike park et le pump track).
- Le port du casque et de chaussures fermées sont **obligatoires** (cavaliers autorisés dans le bike park et la pump track).
- L'utilisation des différentes pistes est exclusivement réservée aux cyclistes, aux vélotistes et aux footbikers.
- Le sens de rotation des pistes est signalé par des jalonnettes, **il doit être impérativement respecté.**
- Les enfants de moins de 12 ans non accompagnés d'un adulte ne sont pas admis, et ne devront en aucun cas être déposés sur le site, sans la surveillance d'un adulte.

Le Bike Park est accessible à tous les pratiquants agés de plus de 4 ans. Les enfants de moins de 10 ans doivent y être accompagnés d'un adulte.

Interdictions :

- De pénétrer sur le site à pieds, (sauf en accompagnement des enfants dans le bike park et le pump track).
- De pénétrer sur le site avec des animaux, même domestiques.
- D'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées, non autorisées.
- De procéder à des actions de vente (sauf autorisation).
- De jeter les détritus et les chewing-gum en dehors des poubelles prévues à cet effet.
- De couper arbres et arbustes.
- De fumer.
- De faire du feu.
- De pénétrer dans l'enceinte en état d'ivresse et/ou en tenue incorrecte.
- D'introduire des armes ou tout objet dangereux.
- D'introduire des matières dangereuses, insalubres, incommodes ou malodorantes.
- De rentrer avec tout matériel n'ayant aucun lien direct avec l'aménagement des installations.
- Interdiction de sortir des sentiers balisés. Vous êtes en forêt sèche, respectez-la.

En cas d'accident, sécurisez la zone et appelez le 112.

Règlement d'utilisation « Les Boucles de Tina » VTT - VTT AE

La province Sud met ce site à votre disposition. Il est réservé aux vélos et vélos électriques.

La pratique du VTT est libre et non encadrée. Vous pratiquez le VTT sur ce terrain sous votre propre responsabilité. Avant d'utiliser le site VTT, vous devez lire le règlement ci-après.

Le règlement d'utilisation des parcours et des modules VTT :

Le VTT est un sport à risque, vous utilisez ce terrain à vos risques et périls. Le casque est obligatoire.

Le casque intégral et les chaussures fermées sont obligatoires, des protections sont vivement conseillées (gants, coudières, genouillères, dorsales…), ainsi qu'un VTT tout suspendu sont fortement conseillés pour pratiquer l'activité sur les pistes noires. En particulier sur la ligne de sauts (jump line).

Maîtrisez votre vitesse. Ne pas sauter par fort vent.

Il est de votre responsabilité d'éviter les autres pratiquants et les objets autour de vous. Ne vous arrêtez jamais sur un module, si vous obstruez le passage ou si vous n'êtes pas visible des autres pratiquants.

Lorsque vous partez d'une partie haute, les pratiquants en dessous de vous, ont la priorité.

Vous devez vérifier que votre matériel soit en bon état de fonctionnement avant de partir, pour votre sécurité rouler au minimum à deux.

Tout usager seul pénétrant 1 heure avant la fermeture du site devra donner son nom et son numéro de téléphone au vigilant à l'entrée du site.

OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS :

À chaque module son niveau de difficulté.
N'empruntez les modules qu'après avoir lu les consignes techniques. N'empruntez les modules qu'après se avoir observés à pied et que s'vous vous jugez capable de les franchir.
Référez-vous à la liste des modules ainsi qu'aux panneaux implantés sur site pour profiter de votre parcours en toute sécurité.
Attention, les conditions humides peuvent rendre la zone très dangereuse.

Ne vous surestimez pas, commencez toujours par emprunter les parcours les plus faciles (vert et bleu).
Attention aux changements météo, la pluie diminue fortement l'adhérence sur le sol et le bois moulilés.

Lorsque vous remarquez la présence de débris sur les parcours et les modules (branches mortes, caillou, verre, etc.), susceptibles de provoquer un accident, vous êtes invités à les enlever.

Il est strictement interdit d'ajouter des modules, de modifier les tracés ou la signalétique, de remonter les pistes à contre sens et de rouler dans les zones fermées.

Il est strictement interdit de pénétrer sur le site munit d'un support autre qu'un vélo, un vélo à assistance électrique ou un foot bike, (les draisiennes sont autorisées dans le Bike Park et la Pump Track).

Respectez les autres pratiquants, amusez-vous et encouragez les débutants !

BALISAGE :

DANGER | FAUSSE PISTE | TOURNER DROITE | TOURNER GAUCHE | TOUT DROIT